

Interpellation du Conseiller communal Philippe BOIKETE sur la revalorisation des chèques-repas (8 à 10 EUR)

Le 28 janvier 2026, j'interpellais le Collège sur la revalorisation des chèques-repas. Le Bourgmestre confirmait alors qu'une augmentation était bien prévue. Six mois plus tard, force est de constater que cet engagement tarde à se concrétiser.

Pourtant, le protocole d'accord 2021/01 conclu entre la Région et les organisations syndicales prévoit un renforcement du pouvoir d'achat, notamment via une intervention de 3 EUR par ETP pour les chèques-repas. Cet effort régional devrait bénéficier pleinement aux agents communaux.

Dans un contexte où de nombreux travailleurs n'ont pas encore perçu leur prime de fin d'année, cette revalorisation est essentielle pour soutenir leur pouvoir d'achat et répondre aux difficultés concrètes qu'ils rencontrent. Il est urgent que les engagements pris se traduisent en mesures tangibles.

Mes questions sont les suivantes :

1. Quand le Collège compte-t-il concrétiser la revalorisation des chèques-repas à 10 EUR sans augmenter la contribution des agents ?
2. Avez-vous eu des échanges avec les représentants des travailleurs sur le phasage du protocole d'accord devant permettre la revalorisation de la prime ?
3. Pouvez-vous garantir que le subside régional sera intégralement affecté à l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs ?